



## procedure de retablissement personnel

Par **fred45**, le **07/05/2011** à **11:22**

bonjour,

je suis actuellement en instance de divorce, suite à un jugement par le tribunal moi et mon épouse (sommes séparés depuis 5 ans) avons été condamnés solidairement au remboursement d'une dette de 10.000 €.

Devons rembourser solidairement 100 € par mois. je paie 50 € par mois (soit la moitié qui m'est incombée)

Madame a trouvé la parade de déposer un dossier en procedure de retablissement personnel, l'huissier, chargé du dossier, me réclame la part qu'elle doit payer et me menace de reprendre les poursuites si je ne règle pas la part de madame.

à ce jour je ne vois pas comment la commission a validé son dossier puisqu'elle ne règle aucune dette et cela me retombe dessus, alors que je rembourse déjà certaines dettes communes dans l'intégralité.

comment faire pour l'obliger à régler sa part ????

merci